

UBCI- FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX

COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **UBCI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 5 389 315 dinars et un résultat net déficitaire de l'exercice de <354 270> dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **UBCI FCP CEA** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

Les disponibilités représentent 4,57% de l'actif total au 31 décembre 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 2% fixé par le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 Juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 Juillet 2005 Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à l'**UBCI Bourse** en tant que gestionnaire de l'**UBCI FCP CEA**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'UBCI Bourse (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction de l'UBCI Bourse (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 11 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	5 143 143,858	5 373 638,796
	a- Actions et droits rattachés		5 143 143,858	5 373 638,796
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	246 171,107	96 949,383
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		246 171,107	96 949,383
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		5 389 314,965	5 470 588,179
<u>PASSIF</u>				
			57 092,166	44 943,697
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	35 913,055	26 156,024
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	21 179,111	18 787,673
	ACTIF NET		5 332 222,799	5 425 644,482
CP 1	Capital	3.5	5 362 311,372	5 324 795,481
CP 2	Sommes distribuables	3.6	-30 088,573	100 849,001
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		35,099	23,857
	b- Sommes distribuables de l'exercice		-30 123,672	100 825,144
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 389 314,965	5 470 588,179

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2020	31/12/2019
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>87 153,375</u>	<u>223 941,960</u>
	Dividendes		87 153,375	223 941,960
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>87 153,375</u>	<u>223 941,960</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-96 905,688</u>	<u>-105 906,454</u>
	Revenu net des placements		-9 752,313	118 035,506
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.8	-16 767,140	-19 768,401
	Résultat d'exploitation		-26 519,453	98 267,105
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-3 604,219	2 558,039
	Sommes distribuables de l'exercice		-30 123,672	100 825,144
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		3 604,219	-2 558,039
	<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		-190 568,302	-469 886,674
	<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		-130 766,146	-154 953,282
	<u>Frais de négociation des titres</u>		-6 415,698	-4 566,667
	Résultat net de l'exercice		-354 269,599	-531 139,518

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-354 269,599</u>	<u>-531 139,518</u>
a- Résultat d'exploitation	-26 519,453	98 267,105
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-190 568,302	-469 886,674
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-130 766,146	-154 953,282
d- Frais de négociation de titres	-6 415,698	-4 566,667
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-95 569,920</u>	<u>-36 801,784</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>356 417,836</u>	<u>643 080,754</u>
a- Souscriptions	1 281 318,818	1 235 888,887
- Capital	1 437 500,000	1 197 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-159 203,393	28 820,187
- Régularisation des sommes distribuables	3 022,211	9 168,700
b- Rachats	924 900,982	592 808,133
- Capital	991 500,000	564 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-78 469,430	23 097,999
- Régularisation des sommes distribuables	11 870,412	5 010,134
VARIATION DE L'ACTIF NET	-93 421,683	75 139,452
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	5 425 644,482	5 350 505,030
b- En fin de l'exercice	5 332 222,799	5 425 644,482
<u>AN5-Nombre de parts</u>		
a- En début de l'exercice	55 091	48 759
b- En fin de l'exercice	59 551	55 091
VALEUR LIQUIDATIVE	89,540	98,485
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	-7,22%	-9,59%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31-12-2020

1- PRESENTATION DU FCP

UBCI FCP CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par l'UBCI Bourse.

L'UBCI et l'UBCI Bourse ont été désignées distributeurs des titres d'UBCI FCP CEA.

L'UBCI a été désignée dépositaire des titres et des fonds d'UBCI FCP CEA.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice du fond s'étend du 22 Septembre 2014 au 31 décembre 2015.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit ;

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésors assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions admises à la côte :

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2020 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% l'Actif
Actions				
ARTES	15 000	95 647,039	61 410,000	1,14%
ATL	88 245	275 900,353	143 398,125	2,66%
ATTIJARI BANK	11 835	530 748,240	328 728,960	6,10%
ATTIJARI LEASING	15 519	284 855,988	176 280,321	3,27%
BIAT	4 200	485 867,380	393 506,400	7,30%
CARTHAGE CEMENT	100 000	192 551,100	186 700,000	3,46%
OTH	26 910	457 948,100	323 108,370	6,00%
POULINA GP HOLD	16 000	182 748,494	165 904,000	3,08%
SAH	37 000	414 386,341	454 323,000	8,43%
SAMI	84 599	250 839,540	229 178,691	4,25%
SFBT	25 608	292 440,413	486 808,080	9,03%
SOMOCER	126 231	165 145,050	125 094,921	2,32%
SOTIPAPIER	70 000	421 789,710	321 510,000	5,97%
SOTUVER	54 850	180 198,047	383 182,100	7,11%
SOTUVER NG	14 681	95 830,880	96 160,550	1,78%
TELNET	47 520	411 073,350	398 787,840	7,40%
TPR	74 000	256 049,638	307 988,000	5,71%
UIB	17 500	367 149,992	298 742,500	5,54%
UNIMED	27 000	253 916,710	262 332,000	4,87%
TOTAL		5 615 086,365	5 143 143,858	95,43%

Les revenus du portefeuille titre correspondent aux dividendes des actions s'élèvent au 31-12-2020 à 87 153,375 DT

- Les entrées en portefeuille titres durant la période de 01/01/2020 au 31/12/ 2020 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	1 530 173,440
Total	1 530 173,440

- Les sorties du portefeuille titres durant la période de 01/01/2020 au 31/12/2020 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values réalisés
Actions et droits	1 570 100,076	1 439 333,930	-130 766,146
TOTAL	1 570 100,076	1 439 333,930	-130 766,146

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 246 171,107DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	% de l'actif
Disponibilités	246 171,107	96 949,383	4,57%
Total	246 171,107	96 949,383	4,57%

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2020	31/12/2019
PA 1	Opérateurs créditeurs	35 913,055	26 156,024
	Frais de gestionnaire	5 005,291	5 231,329
	Frais de dépositaire	1 251,324	1 307,833
	Frais des distributeurs	29 656,440	19 616,862

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2020	31/12/2019
PA 2	Autres créditeurs divers	21 179,111	18 787,673
	Etat, retenue à la source	9 254,119	9 387,423
	Redevance CMF	431,913	438,856
	Charges à payer sur l'exercice	11 493,079	8 961,394

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	5 509 100
* Nombre de titres	55 091
* Nombre de porteurs de parts	255
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	1 437 500
* Nombre de titres émis	14 375
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	991 500
* Nombre de titres rachetés	9 915
<u>Capital au 31/12/2020</u>	
* Montant en nominal	5 955 100
* Nombre de titres	59 551
* Nombre de porteurs de parts	120

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 s'élève à -93 421,683 dinars.

Le nombre de parts de UBCI FCP CEA au 31/12/2020 est de 59 551 contre 55 091 au 31/12/2019.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 31/12/2019</u>	<u>5 324 795,481</u>	<u>5 324 795,481</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>1 437 500,000</u>	<u>1 437 500,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-991 500,000</u>	<u>-991 500,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-408 484,109</u>	<u>-438 572,682</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-190 568,302	-190 568,302
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-130 766,146	-130 766,146
- Frais de négociation des titres	-6 415,698	-6 415,698
- Régularisation des sommes non distribuables	-80 733,963	-80 733,963
- Sommes distribuables		-30 088,573
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2020</u>	<u>5 362 311,372</u>	<u>5 332 222,799</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2020 s'élèvent à -30 088,573 DT contre 100 849,001 DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Somme distribuables des exercices antérieurs	35,099	23,857
Résultat d'exploitation	-26 519,453	98 267,105
Régularisation du résultat d'exploitation	-3 604,219	2 558,039
Total	-30 088,573	100 849,001

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion et de distribution conclues entre UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	31/12/2020	31/12/2019
CH 1 Charges de gestion des placements	96 905,688	105 906,454
Rémunération du gestionnaire	19 381,144	21 181,303
Rémunération du dépositaire	4 845,293	5 295,331
Rémunération des distributeurs	72 679,251	79 429,820

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	31/12/2020	31/12/2019
CH 2 Autres charges	16 767,140	19 768,401
Redevance CMF	4 845,293	5 295,331
Services bancaires et assimilés	2 074,251	5 329,820
Abonnement des charges budgétisées	9 847,596	9 143,250

Les charges budgétisées se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Abonnement des charges budgétisées	9 847,596	9 143,250
Frais bancaires	124,530	121,130
Publication BO CMF(*)	501,800	-198,800
Honoraires CAC	6 780,600	6 780,200
ALPHA MENA	2 380,600	2 380,700
Autres	60,066	60,020

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UBCI BOURSE est le gestionnaire d'UBCI FCP CEA et sa mission couvre :

- * La constitution et la gestion du portefeuille d'UBCI FCP CEA,
- * la gestion administrative et comptable de FCP et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI BOURSE, gestionnaire d'UBCI FCP CEA, a conclu avec l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt et de gestion aux termes de laquelle elle confie à l'UBCI la mission de dépositaire de titres et de fonds d'UBCI FCP CEA.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UBCI BOURSE et l'UBCI ont pour mission la commercialisation et la distribution des parts d'UBCI FCP CEA auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une commission de distribution au taux de 1,5% TTC l'an de l'actif net d'UBCI FCP CEA partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

5. Données par parts et ratios pertinents :

Données par parts	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	1,464	4,065	3,073	3,125	3,683
Charges de gestion des placements	-1,627	-1,922	-2,023	-1,788	-1,747
Revenu net des placements	-0,164	2,143	1,050	1,337	1,936
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,282	-0,359	-0,374	-0,267	-0,598
Résultat d'exploitation	-0,445	1,784	0,676	1,069	1,338
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,061	0,046	0,046	0,021	-0,017
Somme distribuables de l'exercice	-0,506	1,830	0,722	1,090	1,322
Variation des (+) ou (-) values potentielles sur titres	-3,200	-8,529	0,171	9,006	6,871
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	-2,196	-2,813	5,590	0,554	-3,058
Frais de négociation de titres	-0,108	-0,083	-0,402	-0,139	-0,272
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-5,504	-11,425	5,359	9,421	3,541
Résultat net de l'exercice	-5,949	-9,641	6,034	10,490	4,879
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-5,504	-11,425	5,359	9,421	3,541
Régularisation du résultat non distribuable	-1,105	-0,931	1,986	0,627	0,917
Sommes non distribuables de l'exercice	-6,609	-12,356	7,344	10,048	4,458
Distribution de dividendes	1,830	0,722	1,090	1,206	0,000
Valeur liquidative	89,540	98,485	109,733	102,757	92,825
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Autres charges/actif net moyen	0,35%	0,37%	0,37%	0,30%	0,69%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	-0,55%	1,86%	0,67%	1,20%	1,53%
Actif net moyen	4 845 003,857	5 294 863,652	4 935 060,461	3 539 463,525	3 030 097,838
Nombre de parts	59 551	55 091	48 759	39 582	34 698